

LA VIE ECONOMIQUE

- [Comment le gouvernement imagine les trois prochaines années](#)
- [Budget 2014 : Le taux réduit de TVA pourrait ne pas baisser](#)
- [Réforme des retraites : Touraine promet un effort sur les stages](#)
- [Automobile : le marché se redresse enfin avec + 3,4 % en septembre](#)
- [Les commandes à l'industrie française repartent après deux ans de baisse](#)
- [Douze groupes français dans le Top 100 de l'innovation mondiale](#)
- [16 000 salons de coiffure sont en vente en France](#)
- [Travail le dimanche : Bailly avait déjà rédigé un rapport sur le sujet](#)
- [Travail dominical : Sapin n'exclut pas de légiférer](#)
- [Arnaud Montebourg dénonce "le racket" au crédit d'impôt compétitivité](#)
- [Le procès des mystérieuses enveloppes de l'UIMM](#)
- [La Banque de France abaisse sa prévision de croissance à 0,1 %](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Pourquoi la Sécu est un grand service public](#)
- [8 611 médecins limitent leurs tarifs](#)
- [Bercy renonce à la taxe sur l'excédent brut d'exploitation](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Monoprix va devoir fermer ses grands magasins à 21 heures](#)
- [Ryanair condamné à payer 10 M€ pour travail dissimulé](#)
- [Travail de nuit : les salariés de Sephora déboutés face aux syndicats](#)
- [Alcatel-Lucent supprime 900 emplois en France et ferme des sites](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Retraites : l'UMP propose le report de l'âge légal à 65 ans en 2023](#)
- [Le contre-budget de l'UMP taille dans le social](#)
- [Travail le dimanche : Christian Noyer en faveur de plus de flexibilité](#)
- [La CGT réclame une loi sur le travail le dimanche et de nuit](#)

LIVRES

- [Chômage : inverser la courbe, par Bertrand Martinot](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Comment le gouvernement imagine les trois prochaines années

01)- Le gouvernement maintient l'objectif de passer sous la barre des 3 % de **déficit** en 2015 (2,8 %). Cela devrait jouer sur la dette publique, qui pourrait passer, en pourcentage du PIB, de 95,1 % en 2014 à 91,0 % fin 2017. Soit le niveau de 2012.

02)- Une **pause fiscale**, pas une baisse. D'après le **JDD** : « Dans le terme "pause fiscale", il fallait bien comprendre que les impôts n'allaient pas augmenter, et non baisser ». Le niveau des prélèvements devrait être stabilisé à 46,1 % du PIB sur une période allant de 2014 à 2016. **Le JDD** : « Dans la dernière année du mandat de l'actuel président, le taux baisserait jusqu'à atteindre 45,8 %. François Hollande terminera donc son quinquennat avec un taux supérieur à celui observé à son arrivée, 45 % ».

03)- La **maîtrise des dépenses**. La progression des dépenses devrait être limitée à + 0,4 % en 2014 et + 0,2 % à partir de 2015 (hors charge de la dette et pensions).

04)- Le retour de la **croissance** et de l'**emploi**. Concernant la croissance, le gouvernement attend 0,1 % du PIB en 2013, 0,9 % en 2014, 1,7 % en 2015 et 2 % pour 2016 et 2017. Pour l'emploi, le gouvernement est optimiste : + 90 000 emplois en 2014.

<http://www.lejdd.fr/Economie/Comment-le-gouvernement-imagine-les-trois-prochaines-annees-631909>

(Source : www.lejdd.fr du 03/10/2013, Vivien Vergnaud-leJDD.fr)

● Budget 2014 : Le taux réduit de TVA pourrait ne pas baisser

Les députés socialistes ont proposé au gouvernement « de ne pas réduire de 5,5 % à 5 % le taux réduit de TVA ». **Annick Lepetit**, l'une de leurs porte-parole : « Les deux ministres [Pierre Moscovici (finances) et Bernard Cazeneuve (budget), ndlr] m'ont donné le sentiment d'être ouverts à la discussion [et de pouvoir] examiner avec bienveillance cette proposition ».

Bernard Cazeneuve, s'exprimant sur RMC/BFM TV : « Cela est concevable qu'il n'y ait pas de baisse à 5 % dès lors qu'en contrepartie, il y a un paquet pour la croissance, le pouvoir d'achat ». Pour **Bruno Le Roux**, chef de file des députés PS, le passage de 5,5 % à 5 % représenterait « moins d'un centime sur un paquet de pâtes alimentaires ». Renoncer à cette baisse de TVA représenterait une économie pour l'Etat de 750 millions d'euros.

<http://lexpansion.lexpress.fr/economie/budget-2014-le-taux-reduit-de-tva-pourrait-ne-pas-baisser-404004.html>

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 01/10/2013)

● Réforme des retraites : Touraine promet un effort sur les stages

Le 5 octobre 2013, Marisol Touraine a déclaré que les **périodes de stages** allaient être prises en compte dans la réforme des retraites. **Mme Touraine** : « Les parlementaires veulent accorder une meilleure attention à certaines périodes de stage. Nous allons trouver une solution. Mais à condition de ne pas banaliser les stages. A 436 euros par mois, ce ne sont pas des contrats comme les autres ». Mme Touraine, au sujet de la **pénibilité** cette fois-ci, a précisé qu'un Français sur cinq environ aura la possibilité d'ouvrir un compte, qui permettra soit de se former à un nouveau métier, soit de passer à temps partiel au même salaire, soit de partir en retraite anticipée. Enfin, concernant le projet de l'opposition de porter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans : « C'est une fiction qui s'est écroulée en quelques mois. Nous avons besoin de transformer notre système, pas de lui faire subir un choc ».

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/06/reforme-des-retraites-touraine-promet-un-effort-sur-les-stages_3490709_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20131006-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/06/reforme-des-retraites-touraine-promet-un-effort-sur-les-stages_3490709_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131006-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 06/10/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Automobile : le marché se redresse enfin avec + 3,4 % en septembre

Selon le **CCFA** (Comité des constructeurs français d'automobiles), le marché automobile français est en hausse de 3,4 % en septembre 2013 en données brutes. Le groupe Renault voit ses ventes augmenter de 18,1 % (dans le détail : Renault + 19,3 % et Dacia + 11,1 %). En baisse, Peugeot (- 6,3 %) et Citroën (- 7,4 %). Néanmoins, sur les 9 premiers mois de l'année, les immatriculations ont reculé de 8,5 % en données brutes et de 8,0 % à nombre

de jours ouvrables comparables. Pour l'ensemble de l'année, le CCFA compte sur une baisse totale de 8 %. D'autres professionnels, eux, tablent sur une baisse de 10 %. D'après **Flavien Neuvy**, de l'observatoire spécialisé Cetelem, cela correspondrait à la perte de 500 000 voitures depuis 2011. **Jean-François Belorgey**, du cabinet EY (Ernst & Young), estime lui que « *la production devrait décliner de 18,5 % en 2013, soit le plus fort repli enregistré au cours des huit dernières années* ». Mais s'il attend une très légère reprise du marché en 2014, il ajoute : « *Mais étant donné la fragilité de l'économie et un taux de chômage élevé (...) nous ne nous attendons pas à ce que le marché automobile français renoue rapidement avec son pic de ventes de 2,1 millions atteint en 2007* ».

[http://www.lepoint.fr/auto-addict/actualites/le-marche-auto-se-redresse-enfin-avec-3-4-en-septembre-01-10-2013-1737092_683.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20131001](http://www.lepoint.fr/auto-addict/actualites/le-marche-auto-se-redresse-enfin-avec-3-4-en-septembre-01-10-2013-1737092_683.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20131001)

(Source : www.lepoint.fr du 01/10/2013)

● Les commandes à l'industrie française repartent après deux ans de baisse

L'indice d'activité du cabinet Markit entérine une quasi-stabilisation en septembre marquée par la première hausse des commandes depuis juin 2011. **Markit** : « *Cet indice est ressorti à 49,8, quasiment au même niveau qu'en août (49,7). Il demeure sous la barre des 50, qui sépare les périodes d'expansion des périodes de récession et ceci pour le 19^e mois consécutif. Il ne signale qu'une très légère détérioration de la conjoncture* ». **Jack Kennedy**, économiste chez Markit : « *Bien que la production manufacturière continue de diminuer, la conjoncture semble se stabiliser en septembre, le volume global des nouvelles commandes enregistrant sa première hausse depuis deux ans* ». **Les causes de cette embellie ?** Le lancement de produits nouveaux et la progression des commandes à l'export. **M. Kennedy** : « *Compte tenu du fort repli des stocks de produits finis, une nouvelle hausse de la demande devrait conduire les fabricants à accroître prochainement leur production* ». Enfin, Markit remarque que les « *prix de vente des fabricants français ont par ailleurs augmenté, une première depuis décembre, les entreprises cherchant à répercuter en partie la hausse de leurs coûts sur leurs clients* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/les-commandes-a-l-industrie-francaise-repartent-apres-deux-ans-de-baisse_403941.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 01/10/2013)

● Douze groupes français dans le Top 100 de l'innovation mondiale

D'après le « Top 100 Global Innovators » de Thomson Reuters publié le 7 octobre 2013, la France conserve son 3^{ème} rang mondial, derrière les Etats-Unis et le Japon. 12 groupes français figurent ainsi dans ce Top 100, les mêmes qu'en 2012 : Alcatel-Lucent, Arkema, EADS, L'Oréal, Michelin, Saint-Gobain, Thales, Safran, Valeo, CEA, CNRS et IFP Energies Nouvelles. Renault, qui était entré dans ce classement en 2012, en est exclu cette année. **Les critères d'évaluation de Thomson Reuters ?** 4 paramètres : le volume (nombre de brevets déposés), le taux de succès (la différence entre les brevets déposés et les brevets validés), la portée internationale des brevets, leur influence (nombre de fois où un brevet d'origine est cité par d'autres demandeurs). Ceci explique, par exemple, que la Chine, 1^{er} déposant mondial, ne soit pas classée. **Dominique Ducay**, directeur de stratégie et développement de la propriété intellectuelle chez Thomson Reuters : « *Les trois pays les mieux placés sont ceux dans lesquels les gouvernements ont, de longue date, choisi de stimuler l'innovation, notamment à travers des baisses d'impôt* ».

[http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/innovateurs/0203047999838-douze-groupes-francais-dans-le-top-100-de-l-innovation-mondiale-614215.php?xtor=EPR-100-\[NL_8h\]-20131007-\[s=461370_n=3_c=\]-1413980@2](http://www.lesechos.fr/entreprises-secteurs/innovateurs/0203047999838-douze-groupes-francais-dans-le-top-100-de-l-innovation-mondiale-614215.php?xtor=EPR-100-[NL_8h]-20131007-[s=461370_n=3_c=]-1413980@2)

(Source : www.lesechos.fr du 07/10/2013, Benoît Georges)

[Retour au sommaire](#)

● 16 000 salons de coiffure sont en vente en France

Thierry Tixier, directeur du Mondial coiffure beauté, s'est exprimé dans Challenges sur la situation des professionnels de la coiffure : « *Tous les voyants ne sont pas encore au vert, mais le climat est déjà bien meilleur que l'an dernier. Le chiffre d'affaires se stabilise à 6 milliards d'euros environ. Les salons pâtissent toujours d'un espacement des visites : les*

femmes s'y rendent 4,7 fois par an avec une fiche moyenne de 47 euros contre 6 fois par an, il y a cinq ans. Mais les hommes fréquentent un peu plus les salons avec au moins 7 visites moyennes par an contre 6 il y a un an. [...] D'une certaine façon nous assistons en effet à une surabondance de l'offre. Mais le marché va s'autoréguler dans les tous prochains mois. Nous allons assister à un complet remodelage de la coiffure en France. Sur les 60 000 salons ouverts en France en 2013, 16 000 (26 % du parc) sont actuellement en vente et ne trouvent pas de repreneurs. [...] Nous estimons que plus de la moitié de ces 16 000 salons vont devoir fermer leur porte ». Sur l'impact éventuel des auto-entrepreneurs sur les salons de coiffure, **M. Tixier** : « Le principe de micro structure liée à la coiffure à domicile existait bien avant la création du statut d'auto-entrepreneur. Ce qui est certain c'est que la création de ce statut a accéléré l'activité mono salarié puisque en 2010, année de la création de l'auto-entrepreneuriat, on comptait déjà 11 500 auto-entrepreneurs. Il y en a 16 500 aujourd'hui. Nous avons encadré davantage ce statut en exigeant un CAP de coiffure pour y avoir accès. En attendant, la profession reste très atomisée puisque les franchises pèsent tout juste 15 % du parc de salons en France. Mais elles représentent déjà 30 % du chiffre d'affaires ».

[http://www.challenges.fr/entreprise/20130930.CHA4984/16-000-salons-de-coiffure-sont-en-vente-en-france.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131001](http://www.challenges.fr/entreprise/20130930.CHA4984/16-000-salons-de-coiffure-sont-en-vente-en-france.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131001)

(Source : www.challenges.fr du 01/10/2013, Thiébault Dromard)

● Travail le dimanche : Bailly avait déjà rédigé un rapport sur le sujet

Le 1^{er} octobre 2013, Jean-Paul Bailly, patron de La Poste, a été chargé par le gouvernement d'une mission sur le travail dominical. D'après le **JDD** : « Nulle boule de cristal n'est nécessaire pour connaître les orientations de ses conclusions ». **Explication ?** En décembre 2007, M. Bailly avait déjà rédigé un rapport sur le sujet. **Le contexte ?** M. Sarkozy, alors président de la république, proposait que « les salariés qui veulent travailler le dimanche puissent le faire sur la base de l'accord, du volontariat, qu'ils soient payés le double et que l'on puisse élargir les possibilités de travailler pour créer la croissance ». **L'étude de M. Bailly**, intitulée « les mutations de la société et les activités dominicales », déclarait : « Le dimanche doit rester un jour différent des autres. [...] Le dimanche, marqueur historique, culturel et identitaire, demeure un repère. Un totem. [...] Aucune nouvelle dérogation de plein droit n'est à envisager ». Pas d'arguments économiques pour soutenir une souplesse supplémentaire sur la législation (« Aucun économiste ne se prononce pour un surcroît (global) d'activité »), mais l'acceptation qu'il puisse y avoir des effets localement. Avec des arguments plutôt sociétaux : « Le "dimanche traditionnel", autour de la messe, du repas et de la promenade, a évolué vers davantage d'activités et de culture ». M. Bailly estimait en conséquence qu'il était temps d'offrir plus de choix à une population dont « les attentes sont devenues ambiguës et diverses », en fonction de l'âge, de la situation familiale ou géographique. Par rapport aux salariés, il indiquait : « L'employeur qui, dans un cadre légal, désire ouvrir son enseigne le dimanche s'il fait appel au personnel de l'entreprise devra respecter le volontariat ». **La solution préconisée ?** Décentraliser les décisions d'autorisation d'ouverture dominicale et introduire dans les critères de la dérogation la notion « d'intérêt manifeste du consommateur ». S'il restait aujourd'hui sur ces positions, M. Bailly rendrait un rapport dont les propositions souples conviendraient bien au gouvernement, explique le **JDD**. **Michel Sapin**, ministre du Travail : « Pas question de toucher au principe du repos dominical », avant de préciser que le besoin des consommateurs et des salariés devait être pris en compte. **Le JDD** : « Jean-Paul Bailly est vraiment l'homme de la situation ».

<http://www.lejdd.fr/Economie/Travail-le-dimanche-Bailly-avait-deja-redige-un-rapport-sur-le-sujet-631857>

- Le rapport de M. Bailly : « Les mutations de la société et les activités dominicales » (2007, 86 pages) :

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000008/0000.pdf>

(Sources : www.lejdd.fr du 03/10/2013, Vivien Vergrnaud-leJDD.fr, www.ladocumentationfrancaise.fr)

[Retour au sommaire](#)

● Travail dominical : Sapin n'exclut pas de légiférer

Le 3 octobre 2013, **Michel Sapin**, ministre du Travail, a déclaré devant le Sénat que le gouvernement n'excluait pas de légiférer sur la question du travail dominical : « *Il nous faut remettre de l'ordre [...] et nous allons le faire par la concertation* ». Après avoir rappelé la mission de M. Bailly, qui doit faire des propositions fin novembre : « *Ensuite, le gouvernement prendra ses responsabilités. Si le Parlement doit être saisi, il le sera* ». M. Sapin a ensuite déclaré que le gouvernement était « *attaché au maintien du principe du repos dominical* », notant qu'« *il n'y a pas un pays en Europe qui dise : '7 jours, sur 7, on travaille, et on a le droit de travailler'. [...] Mais il y a un énorme désordre aujourd'hui. Ce désordre, il a été créé par une loi, la loi Mallié de 2009, une mauvaise loi [qui donne lieu aujourd'hui à] des décisions de justice qui constatent le caractère totalement inapplicable de manière ordonnée [de cette loi]* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131003.CHA5196/la-cgt-reclame-une-loi-sur-le-travail-de-dimanche-et-la-nuit.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131003](http://www.challenges.fr/economie/20131003.CHA5196/la-cgt-reclame-une-loi-sur-le-travail-de-dimanche-et-la-nuit.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131003)

(Source : www.challenges.fr du 03/10/2013)

● Arnaud Montebourg dénonce "le racket" au crédit d'impôt compétitivité

Répondant, lors de l'émission "Questions d'info" sur LCP, en partenariat avec *Le Monde*, l'AFP et France Info, à une partie de la gauche qui estime que le gouvernement privilégie les entreprises au détriment des ménages, **Arnaud Montebourg**, ministre du redressement productif, a déclaré qu'il n'était pas question de remettre en cause le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité) : « *Les entreprises, c'est la base productive de notre pays. Cette base est aujourd'hui trop étroite pour assurer la prospérité de notre pays, payer notre modèle social, faire en sorte que nous puissions financer notre rayonnement mondial, culturel, diplomatique, nos dépenses militaires, nos services publics. Donc l'entreprise est au cœur de notre politique, et nous en avons besoin* ». L'aile gauche du PS reproche au CICE son coût (9,7 milliards d'euros en 2014) et propose qu'il soit réservé aux entreprises les plus exposées à la compétition internationale. Refus de **M. Montebourg** : « *On a fait le choix de la simplicité, de l'uniformité, de la lisibilité* ». M. Montebourg a également exposé le problème de « *racket* » qui s'est greffé sur le CICE : « *[il y a des] phénomènes de racket sur le terrain* ». **Le Monde** : « *Arnaud Montebourg prend pour exemple le cas d'une petite entreprise qui bénéficie, comme une grande, du crédit d'impôt de - 4 %, et qui se voit imposer par la grande entreprise donneuse d'ordre une ristourne équivalant à la moitié du montant du CICE* ». **M. Montebourg** a rappelé qu'un médiateur, Pierre Pelouzet, avait été nommé par Bercy : « *Tous les chefs d'entreprise doivent le saisir, lorsqu'il y a un conflit sur détournement du crédit d'impôt. [...] Il y a une grosse dizaine de cas significatifs de cet ordre, donc nous avons décidé de sévir* ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/10/02/arnaud-montebourg-denonce-le-racket-au-credit-d-impot-competitivite_3488777_823448.html

(Source : www.lemonde.fr du 02/10/2013, Françoise Fressez)

[Retour au sommaire](#)

● Le procès des mystérieuses enveloppes de l'UIMM

Le 7 octobre 2013, s'est ouvert devant le tribunal correctionnel de Paris, pour 3 semaines, le procès de 11 responsables de l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie), l'une des plus anciennes et influentes fédérations patronales. Parmi les prévenus, Denis Gautier-Sauvagnac, vice-président de l'UIMM. Les prévenus devront s'expliquer sur la destination de 15,6 millions d'euros retirés en liquide des caisses de l'organisation entre 2000 et 2007. L'affaire a été mise à jour par la cellule anti-blanchiment de Bercy, Tracfin. Selon la cellule, cette « *caisse noire* » était destinée à apporter « *un appui moral et matériel* » à ses adhérents subissant un conflit collectif du travail. **Le Monde** : « *Pour bénéficier de ce soutien, les entreprises doivent verser un pourcentage (2 %, puis 0,4 %) du montant de leur masse salariale brut annuelle. Fin 2006, le magot amassé avoisinait les 600 millions d'euros. Mais seule une part modeste de cet argent a en effet servi à indemniser partiellement les pertes subies par les entreprises lors de conflits sociaux, comme celui de PSA à Aulnay en 2007* ». L'instruction a ainsi révélé qu'une partie de cet argent avait été versée régulièrement, en espèces, aux syndicats de la métallurgie (CFTC, CFE-CGC, FO,

CFDT), « pour des montants importants qui, à certaines périodes, ont dépassé le million d'euros annuels ». **Denis Gautier-Sauvagnac** : « Cela faisait partie du dialogue social. [...] Ces versements ont été faits à des gens très honorables, liés à des organismes qui font partie de notre vie sociale, et je ne crois pas, très sincèrement, qu'il soit de l'intérêt général de procéder à un grand déballage. Ce point est très important pour moi. Je ne veux pas être le responsable de ce grand déballage ». **Dominique de Calan**, délégué général adjoint de l'UIMM : « [Ces enveloppes de] régulation sociale [alimentaient] les associations, les partenaires sociaux, les intellectuels, les médias et les pouvoirs publics [ou encore] des organismes liés à la vie universitaire. Dans ce climat général de lutte des classes, les réformistes auraient été mis au ban de la société et de leur mouvance si l'on avait su que le patronat aidait ces organismes. Cela évitait en plus le risque d'être accusé de contrepartie ». C'est bien évidemment la question de savoir s'il y a eu contrepartie ou pas qui est au cœur de l'affaire, note Le Monde. Question que pose la justice dans son ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel. **Roger Le Loire**, juge d'instruction : « On peut se demander comment les organisations syndicales pouvaient librement négocier les conventions collectives et s'affirmer de manière indépendante dans la gestion d'organismes paritaires tout en étant subventionnées, de manière occulte, et sans contrôle, par l'UIMM représentant les patrons ».

<http://prdchroniques.blog.lemonde.fr/2013/10/07/le-proces-des-mysterieuses-enveloppes-de-luimm/>

(Source : <http://prdchroniques.blog.lemonde.fr> du 07/10/2013, Pascale Robert-Diard)

● La Banque de France abaisse sa prévision de croissance à 0,1 %

La Banque de France a revu sa prévision de croissance au 3^e trimestre à la baisse, réévaluant à 0,1 % la progression du produit intérieur brut (PIB) de la France, dans sa troisième et dernière estimation pour cette période. Pourquoi ? **Challenges** : « L'estimation de la Banque de France s'appuie sur l'indice synthétique qu'elle confectionne du climat des affaires dans l'industrie (à 97 en septembre, comme en août) et dans les services (à 93 en septembre comme en août) ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131008.CHA5305/la-banque-de-france-abaisse-sa-prevision-de-croissance-a-0-1.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131008](http://www.challenges.fr/economie/20131008.CHA5305/la-banque-de-france-abaisse-sa-prevision-de-croissance-a-0-1.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131008)

(Source : www.challenges.fr du 08/10/2013)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Pourquoi la Sécu est un grand service public

Un collectif de dirigeants de la Sécurité sociale s'exprime dans Les Echos. **Le but ?** Expliquer pourquoi la Sécu est un grand service public. **Extraits** : « Avec un budget équivalent à près de deux fois le budget de l'Etat, représentant 23 % du PIB de la France, et chaque année une loi de finances spécifique, la 'Sécu' est un élément clef de la vie de notre pays. Elle fait partie de la vie quotidienne de tous les Français. Elle les aide à prévenir et à surmonter les risques de la vie et en particulier ceux de la santé, tout au long de leur existence, dès la naissance, durant leurs parcours professionnel et familial et pendant la retraite ». Pourtant, les Français ont souvent une image décalée de la Sécu. Pour eux, Sécu égale assurance maladie et « trou de la Sécu ». Ajoutons « lourdeur, rigidité ». **Le collectif** : « La réalité est pourtant tout autre : le déficit subsiste certes et cela ne peut durer. Il convient cependant de noter qu'en 2012 les recettes auraient couvert exactement les dépenses si elles n'avaient été réduites du montant affecté, comme chaque année, à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades), pour rembourser la dette accumulée. C'est le remboursement de la dette qui génère la dette... Si le système français de protection sociale est l'un des plus coûteux du monde, il est également l'un des plus avantageux pour les bénéficiaires, bien au-delà certainement de la conscience qu'ils en ont. [...] La Sécu a ainsi investi de façon anticipée et massive les nouvelles technologies, ce qui lui permet, en allant au plus proche des usagers, d'offrir des services 'attentionnés' et adaptés. La Sécurité sociale, basée sur la solidarité nationale, est un des principaux actifs de notre pays, au service des usagers. Dans un système contraignant, régi par la loi, elle a su évoluer, intégrer en permanence les nouveaux dispositifs décidés par le législateur, non sans difficulté

parfois. Les organismes de Sécurité sociale, gérés par les partenaires sociaux sur la base du paritarisme (ou d'un système électif direct pour le RSI), se sont donné les moyens au contraire de simplifier, de moderniser, au bénéfice des cotisants et des bénéficiaires ». Alors qu'elle est souvent critiquée, la Sécu ne mérite-t-elle pas, au contraire, la fierté des Français ? « Il convient alors d'améliorer sa perception par le grand public en faisant prendre conscience aux Français de ce dont ils bénéficient. Il faut aussi réaffirmer la mission de la Sécurité sociale dans sa modernité et insister sur l'importance de son rôle dans le modèle social français, notamment en période de crise. Il s'agit enfin de promouvoir l'adaptabilité et la pro-activité dont l'institution sait faire preuve au service des usagers ».

Les signataires : **Jean-Louis Deroussen**, président de la CNAF, **Franck Gambelli**, président de la Commission accidents du travail-maladies professionnelles, **Gérard Quevillon**, président du RSI, **Gérard Riviere**, président de la CNAV, **Michel Regereau**, président de la CNAM-TS, **Jean-Eudes Tesson**, président de l'Acoss, Caisse nationale des Urssaf et président du conseil d'orientation de l'Ucanss, Union des caisses nationales de Sécurité sociale.

http://www.lesechos.fr/opinions/points_vue/0203039353394-pourquoi-la-secu-est-un-grand-service-public-613516.php

(Source : www.lesechos.fr du 04/10/2013)

● 8 611 médecins limitent leurs tarifs

Ce sont 8 611 médecins qui ont accepté de limiter leurs dépassements d'honoraires, en signant le « *contrat d'accès aux soins* ». Dans ce contrat, ils s'engagent auprès de l'assurance maladie « à stabiliser le niveau de leurs tarifs en échange d'allègements de charges sociales » - cela signifie qu'ils ne doivent pas pratiquer de dépassements d'honoraires supérieurs à deux fois le tarif de la Sécu. Rappelons que le contrat d'accès aux soins a été créé en octobre dernier, lors de l'accord sur les dépassements d'honoraires. Pour entrer en vigueur, il devait recueillir la signature de 8 200 praticiens. Objectif atteint donc. Si 3 syndicats minoritaires s'y opposent [le Bloc (chirurgiens), la FMF (généralistes et spécialistes) et le SML (spécialistes)], le premier syndicat de médecins, la CSMF, est satisfait. **Michel Chassang**, son président : « *Ce contrat est très avantageux pour les professionnels qui pratiquent des dépassements peu élevés* ».

<http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2013/10/03/97002-20131003FILWWW00374-info-figaro-8611-medecins-limitent-leurs-tarifs.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 03/10/2013, Guillaume Guichard)

[Retour au sommaire](#)

● Bercy renonce à la taxe sur l'excédent brut d'exploitation

Le 6 octobre 2013, Pierre Moscovici, ministre de l'Economie et des Finances, a annoncé au "Grand Jury RTL-Le Figaro-LCI", l'abandon de la contribution sur l'excédent brut d'exploitation (EBE) inscrite dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2014, présenté le 25 septembre : « *Il n'y aura pas dans le projet de loi de finances 2014 cette taxe sur l'EBE-ENE [excédent net d'exploitation, ndlr], elle n'aura pas lieu. [Elle sera remplacée par] une surtaxe temporaire sur l'impôt sur les sociétés* ». D'après Le Monde, le taux de cette surtaxe serait relevé pour passer de 5 % actuellement à 11 %. En 2014, les entreprises concernées, c'est à dire celles dont le chiffre d'affaires dépasse 250 millions d'euros, devraient payer cette contribution de 11 %, calculée sur leur impôt sur les sociétés de 2013, ainsi qu'un acompte sur la surtaxe 2015. **Le Monde** : « *Ce dispositif permettrait aux entreprises d'étaler en trésorerie cette surtaxe sur deux ans tout en assurant un rendement de 2,5 milliards en 2014 pour l'Etat. Le gouvernement aurait obtenu l'accord des organisations patronales sur cette solution temporaire* ».

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/10/06/moscovici-renonce-a-la-taxe-sur-l-excedent-brut-d-exploitation_3490818_823448.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20131007-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/10/06/moscovici-renonce-a-la-taxe-sur-l-excedent-brut-d-exploitation_3490818_823448.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131007-[titres])

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/07/bercy-envisage-de-passer-de-5-a-11-la-surtaxe-sur-l-impot-sur-les-societes_3491538_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20131008-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/07/bercy-envisage-de-passer-de-5-a-11-la-surtaxe-sur-l-impot-sur-les-societes_3491538_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131008-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 07/10/2013, Patrick Roger, www.lemonde.fr du 08/10/2013, Anne Eveno & Patrick Roger)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Monoprix va devoir fermer ses grands magasins à 21 heures

Le 1^{er} octobre 2013, la direction de Monoprix a déclaré qu'une centaine de ses magasins qui fermaient après 21 heures devraient désormais fermer à 21 heures. La raison ? L'opposition de la CGT à un nouvel accord négocié sur le travail en soirée. « *La CGT a exercé son droit d'opposition, rendant ainsi l'accord inapplicable* ».

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/01/monoprix-contraint-de-fermer-ses-grands-magasins-a-21-heures_3488183_3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20131002-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/10/01/monoprix-contraint-de-fermer-ses-grands-magasins-a-21-heures_3488183_3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20131002-[titres])

(Sources : www.lemondes.fr du 02/10/2013)

● Ryanair condamné à payer 10 M€ pour travail dissimulé

Le 2 octobre 2013, le tribunal correctionnel d'Aix-en-Provence a condamné Ryanair à payer plus de 9 millions d'euros de dommages-intérêts aux parties civiles pour avoir enfreint le droit social français à l'aéroport de Marseille. Parmi les plaignants figurent l'Urssaf, Pôle Emploi, la Caisse de retraite et des syndicats des personnels navigants. **Le Parisien** : « *En 2007, Ryanair avait ouvert une base à Marseille mais sans avoir déclaré son activité ni au registre du commerce ni à l'Urssaf. Et les 127 salariés étaient soumis au droit du travail irlandais et non au droit français. Or la loi française stipule que le code du travail national s'applique dès lors que l'activité d'une entreprise est réalisée dans des locaux ou avec des infrastructures à partir desquels elle est exercée de façon habituelle, stable et continue* ».

<http://www.leparisien.fr/economie/ryanair-condamne-a-payer-10-meur-pour-travail-dissimule-02-10-2013-3189135.php>

(Source : www.leparisien.fr du 02/10/2013)

● Travail de nuit : les salariés de Sephora déboutés face aux syndicats

Les salariés de Sephora qui ont assigné les syndicats en justice, suite à la condamnation de l'entreprise, qui doit désormais fermer ses magasins à 21 heures, ont été déboutés par le juge des référés, qui a déclaré que le référé n'était pas « *une juridiction de recours* ». Les salariés ont saisi la Cour d'appel. Leur demande vise « *à ce qu'il soit sursis à l'exécution de l'arrêt du 23 septembre 2013 et que le magasin Sephora ne ferme pas à 21 heures* ». Audience le 9 octobre 2013.

[http://www.challenges.fr/entreprise/20131004.CHA5243/travail-de-nuit-les-salaries-de-sephora-deboutes-face-aux-syndicats.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131004](http://www.challenges.fr/entreprise/20131004.CHA5243/travail-de-nuit-les-salaries-de-sephora-deboutes-face-aux-syndicats.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131004)

(Source : www.challenges.fr du 04/10/2013)

● Alcatel-Lucent supprime 900 emplois en France et ferme des sites

Le 8 octobre 2013, Alcatel-Lucent a présenté aux représentants du personnel un plan visant à réduire ses coûts fixes de plus de 15 % d'ici à 2015, au prix de 10 000 suppressions d'emploi nettes dans le monde. En France, le groupe envisage la suppression de 900 postes en 2014, et le redéploiement, interne et externe, de 900 autres postes. Un certain nombre de sites vont être fermés : Toulouse, Rennes, Eu, Ormes. Le site parisien de Suffren, dans le 7^e arrondissement, devrait quitter Paris afin de baisser les coûts de fonctionnement.

<http://www.leparisien.fr/economie/emploi/alcatel-lucent-supprime-900-emplois-en-france-et-redeploie-900-postes-08-10-2013-3206845.php#xtor=EREC-109---1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 08/10/2013)

[Retour au sommaire](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Retraites : l'UMP propose le report de l'âge légal à 65 ans en 2023

Le 30 septembre 2013, l'UMP a proposé le recul de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans en 2023, l'harmonisation des différents régimes et la mise en place, en 2023 également, d'un régime unique par points pour tous. **Pour l'UMP** : « *Deux lignes rouges : ni baisse des pensions, ni hausses d'impôts. [Il faut] poursuivre l'allongement progressif de la durée de cotisation et repousser l'âge légal à 65 ans en 2023 comme dans la plupart des pays* ».

européens, [...] faire valider par le Haut conseil des finances publiques les hypothèses économiques sur lesquelles se fondent les décisions prises pour les retraites, [...] accélérer l'harmonisation des règles de constitution de tous les régimes de retraite et assujettir les nouveaux fonctionnaires et les pensionnés des régimes spéciaux recrutés à compter de 2015 aux règles de constitution en vigueur pour le régime général, [...] mettre en place en 2023 un régime unique par points pour tous, [ou encore le développement de] l'épargne retraite pour tous, notamment dans les PME ». **Hervé Mariton**, délégué général au projet de l'UMP : « [La réforme proposée] apporte une lisibilité qui permet aux Français d'accepter les efforts. [...] Il vaut mieux rentrer dès maintenant et pour dix ans dans une réforme exigeante et utile plutôt que de se résigner à une non-réforme qui enferme les Français dans le pessimisme ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131001.CHA4987/retraites-l-ump-propose-le-report-de-l-age-legal-a-65-ans-en-2023.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131001](http://www.challenges.fr/economie/20131001.CHA4987/retraites-l-ump-propose-le-report-de-l-age-legal-a-65-ans-en-2023.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131001)

(Source : www.challenges.fr du 01/10/2013)

● Le contre-budget de l'UMP taille dans le social

Le président de la Commission des finances, Gilles Carrez, l'ancien ministre du Budget Éric Woerth, et les députés Hervé Mariton et Olivier Carré, travaillent actuellement sur un "contre-budget" qui réduirait le déficit uniquement grâce à de moindres dépenses publiques. Plusieurs pistes, dont la sphère sociale. **Gilles Carrez** : « Les dépenses dérivent dans ce domaine. Il faut porter l'accent là-dessus. Par exemple, le coût de l'aide médicale d'État est passé de 530 millions d'euros à plus de 700 millions en quelques années » - cette remarque est faite en référence au dispositif de prise en charge des soins pour les étrangers en situation irrégulière. M. Carrez cite ensuite les aides au logement, le RSA, l'hébergement d'urgence, l'allocation adulte handicapé, les retraites... « Voilà à quoi servent les impôts », dit-il. **Les solutions avancées ?**

01)- Une non-indexation des aides sur l'inflation qui, du coup, progresseraient moins vite que le coût de la vie. **M. Carrez** : « Ce type de mesure fut appliqué partiellement en 2012, nous avons économisé un milliard d'euros ».

02)- En ce qui concerne la santé, **introduction des tickets modérateurs** pour « stopper la gratuité ». S'agissant de la CMU complémentaire, il préconise la non-exonération du forfait d'un euro par consultation. Actuellement, les plus démunis, qui bénéficient de ce dispositif, n'engagent aucun frais et ne payent pas les franchises.

03)- Le chômage. M. Carrez remarque que les autres pays indemnisent les chômeurs pendant un an avec un plafond autour de 2 500 euros par mois. Le système français va, lui, jusqu'à deux ans et 6 000 euros.

04)- Les fonctionnaires. **M. Carrez** : « Nous devons revenir au non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Et sans retour catégoriel ». **Le JDD** : « C'est-à-dire sans rétrocéder aux agents une partie des économies réalisées, comme cela fut fait sous le quinquennat Sarkozy pour rétribuer les efforts de productivité et s'assurer la paix sociale ».

<http://www.lejdd.fr/Politique/Le-contre-budget-de-l-UMP-taille-dans-le-social-631280>

(Source : www.lejdd.fr du 01/10/2013, Soazig Quéméner-Le Journal Du Dimanche)

[Retour au sommaire](#)

● Travail le dimanche : Christian Noyer en faveur de plus de flexibilité

Le 3 octobre, sur BFM Business, **Christian Noyer**, gouverneur de la Banque de France, a soutenu l'idée d'une plus grande flexibilité en matière de travail dominical. Il a invité le législateur à « aller aussi loin que possible pour créer de l'emploi ». **M. Noyer** : « Chaque fois que nous avons la possibilité, sans que ce soit rejeté par les salariés [...], de créer de l'activité, de créer de l'emploi, il n'y a pas à hésiter, il faut aller aussi loin que possible. [...] Il s'agit typiquement d'une des avancées structurelles que nous devons faire. Que le législateur protège le droit de ne pas travailler le dimanche, c'est une chose. Mais les envies des consommateurs changent, les envies des travailleurs changent, les besoins des entreprises évoluent ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131004.CHA5219/travail-le-dimanche-christian-noyer-en-faveur-de-plus-de-flexibilite.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20131004](http://www.challenges.fr/economie/20131004.CHA5219/travail-le-dimanche-christian-noyer-en-faveur-de-plus-de-flexibilite.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20131004)

(Source : www.challenges.fr du 04/10/2013)

● **La CGT réclame une loi sur le travail le dimanche et de nuit**

Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT, a estimé que le travail le dimanche et de nuit devait « *rester exceptionnel* ». Il réclame une loi, qui interviendrait après une concertation tripartite (Etat, syndicat, patronat), « *au niveau national* » et non par branche. **M. Lepaon** : « *Le débat sur le travail de nuit et du dimanche est celui du sens que nous donnons à notre société. [C'est] une question politique qui doit se traduire par une loi qui définit la règle et les exceptions, et qui les encadre. [Il faut] limiter le travail de nuit et le dimanche à ce qui est strictement nécessaire* ». M. Lepaon a appelé le gouvernement « *à prendre ses responsabilités* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20131003.CHA5196/la-cgt-reclame-une-loi-sur-le-travail-de-dimanche-et-la-nuit.html#xtor=EPR-7-\[Quot18h\]-20131003](http://www.challenges.fr/economie/20131003.CHA5196/la-cgt-reclame-une-loi-sur-le-travail-de-dimanche-et-la-nuit.html#xtor=EPR-7-[Quot18h]-20131003)

(Source : www.challenges.fr du 03/10/2013)

LIVRES

● **Chômage : inverser la courbe, par Bertrand Martinot**

- **Présentation par l'Institut Montaigne** : « *Dans son livre 'Chômage : inverser la courbe', publié par l'Institut Montaigne aux Belles Lettres, Bertrand Martinot, ancien délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP), questionne les logiques et les blocages qui caractérisent l'arsenal anti-chômage de la France. Chiffres et comparaisons internationales à l'appui, il évalue ces politiques, leurs succès et leurs échecs. Pour la première fois, cet enjeu est abordé sous tous ses angles – politique, économique, social – dans une analyse qui s'attache à poser les vrais débats : contrats aidés, emploi des jeunes, assurance chômage, taxation et coût du travail, service public de l'emploi, place du dialogue social* ».

- « **Chômage : inverser la courbe** », par Bertrand Martinot. Editions Belles Lettres (191 pages)

<http://www.institutmontaigne.org/fr/initiatives/chomage-inverser-la-courbe>

(Source : www.assemblee-nationale.fr du 25/09/2013)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr